

Les orthèses

Exemples d'orthèses conçues et réalisées par l'orthoprothésiste

Les orthèses suppléent les carences en maintenant ou en corrigeant une posture (cou, membre supérieur, tronc, membre inférieur). Selon le Code de la Santé le travail orthétique de l'orthoprothésiste se traduit ainsi : « Est considérée comme exerçant la profession d'orthoprothésiste toute personne qui procède à l'appareillage orthopédique externe sur mesure avec prise d'empreinte ou moulage d'une personne malade ou handicapée présentant... une déficience ostéoarticulaire, musculaire ou neurologique... »

